



## Conseil Communautaire du 24 Juin 2019

Date d'envoi de la convocation : 18 Juin 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 93

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 72

Nombre de Procurations : 11 Nombre de Votants : 83

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT

<u>Présents</u>: <u>Titulaires</u>: Mmes et MM. Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc

BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Alexis FAIVRE, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, M. Philippe ROUX, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Jean-Christophe VALLET, Patricia RACKLEY, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jérôme FLACHE, Claude VANIER-CORON, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian

BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY,

Suppléants : M. Bruno COLIN (Suppléant d'ALOXE-CORTON),

M. Patrick CHAVANNE (Suppléant de BOUILLAND), M. Gilles FROMHEIM (Suppléant de COMBERTAULT),

M. Michel PERDRIER (Suppléant de CORGENGOUX),

#### Délégués ayant donné procuration :

M. Raphaël BOUILLET à Mme JONDOT-PAYMAL,

Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS à Mme Ariane DIERICKX,

M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU, Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL, Mme Michèle RODIER à Mme Catherine PAPPAS, Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO, M. Christian GHISLAIN à M. Patrick MANIERE.

Mme Sandrine ARRAULT à Mme Céline DANCER, Mme Chantal MITANCHEY à M. Franck CHAMBRION,

M. Jacques FROTEY à M. Jérôme BILLARD,

M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

#### Délégués Absents non suppléés et non représentés :

Mmes et M. Justine MONNOT, M. TRIFFAULT-MOREAU, Carla VIAL, Christophe MONNOT, Marc DENIZOT, Thierry LAINE, Christian POULLEAU, Jean CHEVASSUT, Bernard NONCIAUX, Henri TUDELA.

Secrétaire de séance : M. Alexis FAIVRE

#### SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE CHAMBOUX – EVOLUTION DES STATUTS

La Communauté d'Agglomération, compétente en matière d'eau potable, adhère au syndicat mixte du barrage de CHAMBOUX, en représentation substitution des Communes de BAUBIGNY et LA ROCHEPOT.

Par délibération du 26 février 2019, le comité syndical a décidé de modifier ses statuts afin que la représentation prenne mieux en compte la population des Communes membres et soit, ainsi, plus équilibrée.

La Communauté d'Agglomération compte actuellement deux représentants. Ce nombre sera réduit à un représentant en raison de cette modification statutaire, laquelle entrera en vigueur lors du renouvellement municipal de 2020.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➤ APPROUVE cette modification statutaire
- ➤ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme, LE PRESIDENT pour le PRESIDENT et par délégation LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jean-François PONS

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.télércours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celleci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CHAGNY NOLAY

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/06/2019

#### 7-2019

# Objet : Modification des statuts du Syndicat Mixte pour assurer une représentation plus équilibrée

Le Président rappelle au Comité Syndical la réflexion engagée à la réunion de décembre 2018, afin de modifier les statuts du Syndicat Mixte pour avoir une représentation plus équilibrée au sein du Comité Syndical en fonction de la population de chaque collectivité adhérente.

Il propose au conseil la représentation ci-après, avec la projection correspondante avec les adhérents actuels. Si cette modification est adoptée, elle entrerait en vigueur au renouvellement municipal de 2020.

<1000 habitants	1	MARTIOIS	ARCONCEY (adhésion en cours)	CABCS (ex SIE LA ROCHEPOT BAUBIGNY)	total 3
1001 à 2000	2	POUILLY	1		2
2000 à 3500 3501 à 5000 plus de 5000	3 4 5	TERNIN SIAEP LIER SMAEP AR			6 4
Plus de 6500	6	SWAEP AR	NAY		5

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- réaffirme sa volonté de maintenir l'organisation actuelle entre le Syndicat Mixte et les collectivités distributrices, afin de garantir la proximité du service pour les usagers d'une part, et éviter les dérives financières résultant des concentrations à outrance, avec une représentation équilibrée des adhérents
- adopte la modification des statuts proposée, et donne pouvoir au Président pour poursuivre la démarche dans le cadre des dispositions du CGCT



Pour extrait conforme,

Le Président Pierre PoilLOT

Département de la Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

021

 $\mathbf{D}\mathbf{U}$ 

#### ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

\_=\_=\_=.

# SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE CHAMBOUX Place de la Fontaine 21430 LIERNAIS

\_=\_=\_=\_=\_=

L'an deux mille dix-neuf le mardi 26 février à 18h, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle de réunion du SMAEP d'Arnay le Duc, sous la présidence de Pierre POILLOT,

## PRESENTS:

OUESTE Jean-Paul

Délégué de Champeau

Déléguée de Martrois

GARNIER Monique CLEMENT Christian Déléguée de Pouilly-en-Auxois Délégué de Pouilly-en-Auxois

MOINGEON Guy
VOLPE Xavier
POILLOT Pierre

Délégué du Syndicat d'Arnay-le-Duc Délégué du Syndicat d'Arnay-le-Duc Délégué du Syndicat de Liernais Délégué du Syndicat de Liernais

LAVILLE Henri MORTIER Bernard DESSEREY Charles

Délégué du Syndicat de Liernais Délégué du Syndicat de Thoisy-le-Désert

DESSEREY Charles MIMEUR François

Délégué du Syndicat de Thoisy-le-Désert Délégué Cté Agglo. Beaune-Chagny-Nolay

MANIERE Patrick

Délégué Cté Agglo. Beaune-Chagny-Nolay

TROPIN Jean-Pierre ROY Jacques Délégué SIVOM du TERNIN Délégué SIVOM du TERNIN

Etait excusée :

Geneviève JONDOT

Etait absent:

LAGOGUEY Jean-Luc

Assistaient également :

DELA CASA François (SAUR), POILLOT Rémi (AMO), BOUTHENET Sylvie (secrétaire)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.